



Olivier Mocquard

Commissaire aux comptes

MAISON FAMILIALE RURALE
D'EDUCATION ET D'ORIENTATION
DE CARQUEFOU
Association

La Charmelière

44470 CARQUEFOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

EXERCICE 2022

Parc d'Activités Ragon
3 rue Maria Telkes
44119 TREILLIÈRES

tél. : 02 40 14 57 57
fax : 02 40 37 01 02

nantes@equivalences.fr

www.equivalences.fr

S.L. de Commissariat aux Comptes
au capital de 35 000 euros
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la
Compagnie Régionale de Rennes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'Association « Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Carquefou »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Maison Familiale Rurale de Carquefou » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « c) Créances » du paragraphe « II-Mode d'évaluation des principaux postes » de l'annexe des comptes annuels concernant une créance significative à percevoir d'un partenaire de l'association dont une partie fait l'objet d'une estimation et se compense avec une dette du même partenaire.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre

connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association participe à des prestations de formation en partenariat avec d'autres organismes de formation. Les prestations sont facturées à ces partenaires, qui eux-mêmes peuvent transmettre des factures de sous-traitance à votre association. A l'arrêté des comptes, il est présenté les créances acquises sur ces partenariats. La note « c) Créances » du paragraphe « II-Mode d'évaluation des principaux postes » de l'annexe, présente la situation d'une créance significative. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les éléments sur lesquelles se fondent la réalité de cette créance, à revoir les estimations faites pour prendre en compte les produits et charges du partenariat et de consulter les échanges de mail entre les deux prestataires.

Les appréciations, ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels aux membres, étant précisé qu'aucun commentaire de gestion n'a été porté à notre appréciation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Treillières,
Le 12 avril 2023

Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,

O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes



ACTIF		MAISON FAMILIALE RURALE - CARQUEFOU			BILAN
Classe Comptes	Intitulés	Brut	Amortissement Provisions	Net	Exercice N-1
ACTIF IMMOBILISE					
	200 - Immobilisations incorporelles	10 404,10	8 203,11	2 200,99	
	2121 - Terrains	240 000,00		240 000,00	240 000,00
	212 - Aménagement terrain	6 666,36	6 666,36		
	2131 - Constructions (terrains propres)	3 004 668,14	1 885 424,60	1 119 243,54	1 223 341,58
	2135 - Installations, agencements, aménagements	947 998,05	170 625,04	777 373,01	833 063,96
	2181 - Installations Aménagements divers	212 699,11	133 235,69	79 463,42	81 400,67
	2182 - Matériel de Transport	63 118,05	62 351,17	766,88	962,68
	2183 - Matériel de bureau, informatique	270 221,60	254 856,45	15 365,15	22 060,44
	21841 - Mobilier d'enseignement	31 262,16	31 262,16		
	21842 +21843 - Mobilier d'internat & Matériel D	47 640,63	44 598,43	3 042,20	3 487,40
	2185 - Matériel et outillage Héberg.annexe	20 542,60	16 842,31	3 700,29	4 241,80
	21851 - Matériel et outillage pédagogiques	45 481,42	37 232,01	8 249,41	11 825,52
	21852 - Matériel et outillage internat	43 359,25	42 113,64	1 245,61	7 328,63
	21853 - Matériel atelier et entretien	20 860,50	18 515,74	2 344,76	2 344,76
	2188 - Autres Matériels	15 224,75	14 693,04	531,71	1 914,48
	231 - Immobilisations en cours	178 007,98		178 007,98	22 269,48
	261 - Titres de participations	410,40		410,40	405,84
	274 - Prêts et autres créances	5 800,00		5 800,00	6 400,00
	275 - Dépôts et cautionnement versés	3 450,00		3 450,00	200,00
	TOTAL I	5 167 815,10	2 726 619,75	2 441 195,35	2 461 247,24
ACTIF CIRCULANT					
3	STOCKS				
	3222 Produits d'entretien				
	3221 Combustibles	445,23		445,23	128,16
	3225 Fournitures de bureau	404,27		404,27	321,78
	TOTAL II	849,50		849,50	449,94
4	TIERS				
	40 Fournisseurs				
	411 Elèves & Entreprises	879 259,04	115 510,04	763 749,00	755 928,61
	42 Personnel				
	44 Etat	8 890,50		8 890,50	2 773,19
	45 Associés				
	46 Débiteurs divers				
	46 Produits à recevoir	112 743,41		112 743,41	126 466,09
	486 Charges constatées d'avances	18 371,06		18 371,06	15 658,56
	TOTAL III	1 019 264,01	115 510,04	903 753,97	900 826,45
5	Financiers				
	50 Valeurs mobilières de placement				
	512 Banque (CA - CM)	23 786,35		23 786,35	69 815,16
	Comptes livrets (CA - CM)	919 967,48		919 967,48	1 083 535,78
	531 Caisse	19,37		19,37	16,71
	5187 Intérêts courus à recevoir	1 035,10		1 035,10	1 033,59
	TOTAL IV	944 808,30		944 808,30	1 154 401,24
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	7 132 736,91	2 842 129,79	4 290 607,12	4 516 924,87

AU 31 DECEMBRE 2022 MAISON FAMILIALE RURALE - CARQUEFOU				P A S S I F	
Classe Comptes	Intitulés			Net	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES					
106	Réserves				
10682	Réserves pr travaux				
11	Report à nouveau			2 273 240,19	2 126 327,76
120	Résultat de l'exercice (excédent)			13 425,06	146 912,43
129	Résultat de l'exercice (déficit)				
				TOTAL I	2 286 665,25
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT					
		Brut	S.inscrite au c/ de Résultat		
1311	Subventions Ministère Agriculture				
.....	Subvention Conseil Régional	362 771,66	290 067,25	72 704,41	99 173,56
.....	Subvention Conseil Régional (batim)	348 162,31	340 177,23	7 985,08	19 590,49
		TOTAL II	710 933,97	630 244,48	80 689,49
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
151	Provisions pour risques				
153	Provisions pour engagement retraite			53 000,00	48 553,00
				TOTAL III	53 000,00
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES					
164	Emprunts				
.....	Emprunt Atelier Pédagogique				
.....	Emprunt Héberg.Garçon			734 233,14	822 948,27
.....	Emprunt Voiture				
.....	Emprunt pr Rénov Internat+Accueil			420 892,17	461 159,56
.....	Emprunt pr Pôle hébergement				
	Intérêts courus			900,90	1 005,05
				TOTAL IV	1 156 026,21
AUTRES DETTES					
40	Fournisseurs			232 739,42	305 894,33
40	Fournisseurs Immobilisation			97 849,20	42 493,99
411	Elèves & Entreprises				
419	Avances familles			43 764,03	21 403,03
42	Personnel			32 471,12	32 708,36
43	Organismes sociaux			62 355,48	67 233,07
44	Etat (subventions)			2 284,93	7 452,50
45	Associés			10 865,65	35 898,65
46	Créditeurs divers			2 437,43	36 356,69
487	Produits constatés d'avance			229 458,91	241 814,13
				TOTAL V	714 226,17
				TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 290 607,12
					4 516 924,87

COMPTE DE RESULTAT

Du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Chapitre	N° de compte	Libellé des comptes	Montant des comptes	Totaux Exercice	Exercice Précédent
70		USAGERS FORMATION			
7061					
	70611	Scolarité Ministère	123 477,47		127 196,14
	70612	Pension Ministère	86 082,27		86 218,01
	70651	Hébergement Ministère	77 289,34		88 804,90
	7062214	Facturation Entrep.+Perso.Soigneur	25 438,00		76 563,55
	7062254	Fact. Conseil Régional Soigneur Animalier	175 753,50		146 023,40
	70622	Fact.OPCO+CIF+Pôle Emploi+Autres Région-APZ	54 921,61		14 417,30
	70622	Facturation Entrep. Autres			
	70622	Facturation CAP MBC Adultes	7 068,76		-1 068,19
	70613	Pension CFA	23 461,30		22 490,58
	706135	Hébergement CFA	31 521,45		27 570,64
	70618	Prestations Fonctionnement CFA	417 133,16		397 746,07
	706216	Autres participations apprentissage (Fact.Divers...)	5 097,68		1 000,45
		<i>TOTAL N°7061</i>		1 027 244,54	986 962,85
7062		AUTRES USAGERS			
	7062	Repas passage	23 622,70		16 453,90
	70624	Pension Accueil	18 065,90		5 090,40
	70628	Autres participations			
	70632	Formation VAE	867,75		860,00
	70631	Formation Autres	-7 280,00		7 532,00
	7068	Autres (Agri Challenge...)	550,00		
	7069	Autres Prestations de services			
		<i>TOTAL N°7062 + 7063+7065+7069</i>		35 826,35	29 936,30
708		PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
	70813	Nourriture personnel	4 458,44		4 310,27
	70814	Logement du personnel	450,00		300,00
	7083	Locations diverses	80 012,99		59 920,89
	7084	Mise à disposition de personnel (Lycee)	23 744,64		169 227,68
	7087	Cession de fournitures	14 119,80		16 228,58
	7088	Autres activités annexes	6 035,00		5 280,00
	708812	Location Espace Langues			
	708815	Location Salle Informatique			
		<i>TOTAL N°708</i>		128 820,87	255 267,42
720		PRODUCTION IMMOBILISEE			
	720	Production immobilisée			
			
			
		<i>TOTAL N°720</i>			

COMPTE DE RESULTAT Du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Chapitre	N° des comptes	Libellé des comptes	Montants comptes	Totaux Exercice	Exercice Précédent
74 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
	741	Subvention Etat (Ministère Agriculture)	687 353,00		722 271,00
	742214	Subventions Région Bts Acse 1 An			
	74211	Subventions Crédits éducatifs			
	744281	Subventions Aides Sociales	10 637,45		12 371,25
	744213	Subv;Conseil Régional S.A	7 300,00		4 600,00
	7442	Autres Aides Cons.Régional	6 580,00		-1 137,00
	742211	Subvention autres régions fcsa			
	7423	Subvention communes			
	745	Taxe d'Apprentissage	7 663,85		13 191,97
	74489	Subventions Autres Organismes publics	939,00		3 996,23
	748	Autres Subventions (Organisation Examen)			
	7488	Autres Subvention d'exploitation (Aide à l'emploi)	5 333,28		2 666,70
		<i>TOTAL N°74</i>		725 806,58	757 960,15
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	753	Cotisation des membres	303,00		318,00
	758	Produits divers de gestion courante	3 615,90		350,22
		<i>TOTAL N°75</i>		3 918,90	668,22
76 PRODUITS FINANCIERS					
	762	Produits des immobilisations financières			
	765	Escomptes obtenus			
	768	Autres produits financiers	3 414,19		2 643,59
		<i>TOTAL N°76</i>		3 414,19	2 643,59
TOTAL I				1 925 031,43	2 033 438,53
77-78 PRODUITS EXCEPTIONNELS - REPRISES					
	771	Prodt Except./opération gest.ex			
	772	Produits exceptionnel (exercices antérieurs)	107 652,81		393,16
	775	Produits cession immobilisations			
	777	Quote-part subventions d'investissement	38 074,56		39 192,19
	7815-7817	Reprise pour provisions	8 502,98		13 916,92
	787	Reprise pour provisions			
	79	Transfert de charges	31 013,85		15 285,08
		<i>TOTAL N°77-78</i>		185 244,20	68 787,35
TOTAL II				185 244,20	68 787,35
TOTAL DES PRODUITS (I+II)				2 110 275,63	2 102 225,88
	129	RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)			
TOTAL GENERAL				2 110 275,63	2 102 225,88

COMPTE DE RESULTAT Du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Chapitre	N°de comptes	Libellé des comptes	Montant des comptes	Totaux Exercice	Exercice Précédent
60	ACHATS				
602		ACHATS STOCKES	<i>Achats</i>	<i>Variation de Stocks</i>	
	60182	Fournitures Informatiq	585,20	585,20	866,25
	602211	Fuel	242,18	242,18	118,04
	60222	Produits entretien	337,02	337,02	637,98
	60223	Fournitures d'atelier			
	60225	Fournitures de bureau	5 206,05	-82,49	5 123,56
	60226	Fournitures scolaires	860,33	860,33	12 999,45
	Fournitures foyer			
	Fourn.scol.pr retroces.			
		<i>TOTAL N°602</i>		7 148,29	20 829,16
606		ACHATS NON STOCKES			
	6061	Fournitures : électricité - eau - gaz - chauffage	63 775,43		52 496,43
	6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	8 697,97		12 046,84
	6067	Fournitures administratives	7 666,78		9 854,24
	6067	Fournitures & equipt SA+MBC+CS	22 125,34		10 944,60
	6065	Carburants et lubrifiants	3 761,43		2 923,25
	6068	Autres fournitures (pharmacie)	144,62		903,80
	6060	Prestations Services Repas	153 834,67		139 447,59
	61556	Blanchisserie	1 571,67		1 428,54
		<i>TOTAL N°606</i>		261 577,91	230 045,29
61	SERVICES EXTERIEURS				
	612-615	Location Matériel	37 874,30		30 102,44
	613	Location Batiment	8 274,43		7 294,43
	6152	Biens immobiliers) Travaux	55 999,82		41 362,53
	6155	Biens mobiliers) d'entretien	26 414,85		21 281,99
	6156	Transport) et réparation	1 304,57		4 018,43
	6161	R.C.générale et élèves)	5 465,34		5 263,89
	6162	Immeubles) Primes			
	6163	Véhicules) d'assurances	3 794,44		3 280,19
	6166	Accidents travail élèves)	12 525,90		10 799,61
	618	Documentation et bibliothèque	3 543,43		4 018,95
			
			
			
		<i>TOTAL N°61</i>		155 197,08	127 422,46

COMPTE DE RESULTAT

Du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Chapitre	N° de comptes	Libellé des comptes	Montant des comptes	Totaux Exercice	Exercice Précédent
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
621.2.3		PRESTATIONS - HONORAIRES - INFORMATIONS			
	6214-6215	Enseignement facturé à l'établissement	47 964,59		132 249,44
	622611	Indemnités Intervenants			360,00
	62268	Honoraires autres	21 273,87		12 854,00
	623	Information des Tiers	8 146,79		5 048,75
	6238	Dons	90,00		631,99
	6228	Divers - Visites Médicales	26,72		2 600,00
		<i>TOTAL N°621 - 622 - 623</i>		77 501,97	153 744,18
624.5		TRANSPORT ET DEPLACEMENT			
	6241	Transports élèves effectués par un Transporteur	18 019,00		18 102,84
	6246	Transports effectués par les élèves	6 289,03		3 949,70
	62511	Déplacements personnel	6 248,98		6 058,97
	62512	Déplacements administrateurs	1 918,61		528,15
	6253	Déplacements Intervenants	13 361,39		6 777,20
	6256	Missions et réceptions	10 714,81		4 278,89
		<i>TOTAL N°624 - 625</i>		56 551,82	39 695,75
626.7.8.		FRAIS POSTAUX, BANCAIRES, DIVERS			
	6261	Affranchissements	5 255,07		5 040,10
	6262	Téléphone	4 362,06		3 756,90
	627	Services Bancaires	392,23		721,97
	628	Cotisations	96 427,83		88 279,14
	62821	Formation Personnels	11 490,28		3 975,24
	62821	Hébergement extérieur (voyages d'études)	571,35		2 861,73
	62822	Autres hébergement à l'extérieur	4 143,81		1 922,50
	6287	Autres voyages d'études	29 922,73		4 646,15
	62881	Activités élèves divers (Théâtre, Vie Résidentielle ...)	14 815,05		2 829,52
	6288	Frais centre Examen			372,82
		<i>TOTAL N°626 - 627 - 628</i>		167 380,41	114 406,07
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
	6333	Participation formation professionnelle	13 774,65		12 904,62
	6351	Autres impôts (foncier, droit enregistrement, ...)	11 546,54		7 231,78
	637	Autres impôts (vignette, redevance, ...)			276,00
		<i>TOTAL N°63</i>		25 321,19	20 412,40

Chapitre	N° de comptes	Libellé des comptes	Montant des comptes	Totaux Exercice	Exercice Précédent
64 CHARGES DE PERSONNEL					
6411		REMUNERATION PERSONNEL PERMANENT			
	64111	Personnel Direction et d'enseignement	542 242,21		541 543,52
	64113	Personnel administratif	117 534,27		77 691,88
	64114	Personnel de service	80 253,95		78 072,99
	6412	Congés Payés	3084,88		1 799,67
	6414	Indemnités et avantages divers	7796,94		2 987,68
		<i>TOTAL N°641</i>		750 912,25	702 095,74
645		CHARGES DE SECURITE SOCIALE, DE PREVOYANCE			
	6451	Cot.Sociales Personnel Direction et Enseignant	216 926,36		220 992,37
	6453	Cot.Sociales Personnel Administratif	41 825,37		28 078,97
	6454	Cot.Sociales Personnel de Service	23 735,47		25 498,96
	6458	Cotisation autre Organisme social			
	6459	Charges sociales sur congés payer	923,67		702,72
		<i>TOTAL N°645</i>		283 410,87	275 273,02
647		AUTRES CHARGES SOCIALES			
	6471	Cotisation Formation professionnelle GDFPE			
	6475	Médecine du travail			
		<i>TOTAL N°647</i>			
648		AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			
	6282+6481	Frais de formation du Personnel	2 149,00		8 071,44
	6483	Reprise charges pour Congés Payés			
	6484			
		<i>TOTAL N° 648</i>		2 149,00	8 071,44
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	652	Bourses accordées			
	653	Frais de Conseil et d'Assemblée			
	6541	Pertes sur créances de l'exercice	2 585,92		2 110,87
	658	Charges diverses de gestion courante			1,90
	651	Redevance pour concessions, brevets, labels....			
		<i>TOTAL N°65</i>		2 585,92	2 112,77
66 CHARGES FINANCIERES					
	6611	Intérêts des emprunts	17 129,97		19 289,63
	6615	Intérêts des comptes courants			
	6680	Autres charges financières			
			
		<i>TOTAL N°66</i>		17 129,97	19 289,63
		TOTAL I		1 806 866,68	1 713 397,91

MAISON FAMILIALE RURALE - CARQUEFOU				CHARGES N°4	
COMPTE DE RESULTAT		Du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022			
Chapitre	N° de comptes	Libellé des comptes	Montant des comptes	Totaux Exercice	Exercice Précédent
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	671	Sur opérations de gestion de l'exercice	700,00		
	6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales			
	672	Sur opérations de gestion des exercices antérieurs	1 125,63		19 496,14
	675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			
	678	Autres charges exceptionnelles			
		TOTAL II		1 825,63	19 496,14
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
69 IMPOTS SUR LES BENEFICES					
	6811	Amortissements sur immobilisations	203 018,03		183 918,88
	68121	Provisions pour grosses réparations			
	68154	Provisions pour risques et charges (Retraite)	4 447,00		11 595,00
	6817	Provisions pour dépréciations actif circulant	80 133,23		26 366,52
	6875	Dotations prov.pour risques et charges exceptionnelles			
	69	Impôts sur les bénéfices	560,00		539,00
		TOTAL III		288 158,26	222 419,40
		TOTAL DES CHARGES (I+II+III)		2 096 850,57	1 955 313,45
	120	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)		13 425,06	146 912,43
		TOTAL GENERAL		2 110 275,63	2 102 225,88

ANNEXE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils ne perturbent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

I - Information générale :

A : Objet social de l'association

La maison familiale rurale de Carquefou vous propose de vous former aux métiers de l'agriculture et de l'élevage, du paysage, du bâtiment, au métier animalier en parc zoologique et une formation générale 3ème en alternance. La MFR c'est également une vie résidentielle dynamique et une équipe solidaire qui permet de faire avancer les projets de chacun.

Les moyens pédagogiques mis en place sont des exposés, films et vidéos. Les méthodes pratiquées en formation sont actives et interactives. Les modalités pour toutes les formations proposées à la MFR – CFA Carquefou sont les suivantes : présentiel, expérientiel (période en milieu professionnel), mode projet et autoformation accompagnée.

Toutes les formations proposées à la MFR – CFA Carquefou sont évaluées par les apprenants au travers de fiches d'évaluations, d'entretiens, bilans écrits et oraux. Le but étant d'améliorer notre fonctionnement par le retour d'expérience des apprenants.

II - Principes, règles et Méthodes comptables

Il convient de rappeler les Principes généraux de la façon suivante :

(Code de commerce : article 9 & 11, décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, article 7.21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3 - règlements ANC N°2014-03 et N°2018-06).

A. Principes généraux

Les présents états financiers (bilan – compte de résultat et annexe) couvrent la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, soit une durée de douze mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Comptabilité au coût historique,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

B. Changements comptables

Aucune modification n'a été apportée aux comptes des exercices antérieurs présentés.

II MODE D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX POSTES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1 – Immeubles

Les immeubles sont ventilés par composants et chaque composant est amorti selon sa durée d'utilisation.

2 – Autres immobilisations

L'ensemble de ces immobilisations est non décomposable.

L'association ne dépassant pas les seuils du décret cité ci-après, la durée d'usage a été retenue pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposable (décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art.322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

La valeur résiduelle des actifs n'étant pas significative et fiable, son montant n'est pas déduit de la valeur amortissable de l'immobilisation.

b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût initial.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

c) Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Partenariat Nantes Terre Atlantique :

Notre annexe aux comptes annuels 2021, présentait la mention suivante :

« Au 31/12/2021, les créances comportent un produit à recevoir de 298 745 € avec un partenaire (organisme public) de l'association, correspondant aux exercices 2019, 2020 et 2021. Le contexte relationnel avec ce partenaire et la réforme du financement de la formation continue, ont conduit à bloquer les règlements. L'association MFR Carquefou estime que ce produit est acquis, cependant, le montant a été déterminé avec des variables dont le montant définitif n'est pas connu et non confirmées par le partenaire.

En contrepartie de ces produits, le partenaire public facture ses prestations de sous-traitance. Ces charges de sous-traitance ne sont pas réglées (en compensation des produits qui ne sont pas encaissés). La dette de ces prestations est évaluée à 208 564 € au 31/12/2021 (relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021). Cette charge de sous-traitance a fait l'objet d'une estimation au 31/12/21, le partenaire n'ayant pas transmis ses factures. »

Au 31/12/2022, cette mention reste d'actualité, à la précision que les créances et dettes liées à la période 2019/2022 ont été partiellement apurées. Il reste présent la période 2020/2021, pour les montants suivants :

	Actif	Passif
Créances – Produits à recevoir	100 000	
Dettes – Charges à payer		104 000

Pour la période 2021/2022, compte tenu que la convention avec le CFA Nantes Terre Atlantique et la MFR n'est pas validée par les 2 établissements à ce jour et qu'il n'est pas possible d'évaluer les flux tant en produit qu'en charge, il a été décidé de ne pas enregistrer de flux sur l'exercice comptable 2022. Les prestations entre les deux établissements devraient s'équilibrer sur l'exercice.

Contrats d'apprentissage gérés par la Fédération Départementale

Concernant les anciens contrats d'apprentissage gérés par la Fédération Départementale des MFR, leurs financements se sont terminés sur l'exercice 2021.

Il reste au 31/12/2022, une créance de 60 938 € auprès de la Fédération Départementale des MFR. Il a été demandé à la Fédération une confirmation de la réciprocité des flux financiers entre le secteur CFA de la Fédération Départementale des MFR et la MFR de Carquefou. La réponse à cette demande de confirmation de la créance de 60 938 €, n'a pas été obtenue à la date de l'arrêté des comptes annuels 2022.

d) Subventions d'équipements

Les subventions d'équipements perçues pour l'acquisition de matériel d'exploitation font l'objet d'un amortissement échelonné sur :

- 10 ans pour les agencements et le Mobilier
- 5 ans pour le matériel
- 30 ans pour les bâtiments.

Par dérogation aux principes comptables, les subventions d'équipement des biens non renouvelables sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des constructions, des travaux d'aménagement des constructions et du matériel.

e) Provision pour risque et charge

Engagement de retraite

L'association a procédé à l'évaluation de son engagement de retraite, c'est-à-dire son passif social au titre des indemnités de fin de carrière. L'engagement de l'association se définit en deux points :

- l'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation,
- l'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'association à la date de son départ en retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier.

Les hypothèses retenues

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de votre association et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux et techniques propres à votre association.

Paramètres économiques

- l'augmentation annuelle des salaires (2%) est compensée par le taux d'actualisation (1,50%).

Paramètres sociaux

- Le départ est prévu, à 67 ans pour la catégorie Ensemble du personnel, sauf pour les salariés de plus de 50 ans, pour lesquels le départ est prévu à 60 ans.
- Le taux de rotation retenu est faible
- Le taux de charges sociales patronales est de 49% pour les cadres et 42% pour les non cadres
- Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques

- L'année des calculs retenue est 2022
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis
- les plans de financement sont établis à partir de tous les salariés

L'engagement s'élève à 53 000 € au 31 Décembre 2022.

La variation de l'engagement de retraite sur l'exercice 2021 a été comptabilisée par une dotation sur provisions de 4 447 €.

f) Emprunt – Dettes garanties

Les emprunts consentis par le Crédit Agricole font l'objet des garanties suivantes :

N° Prêt	Réalisation	Echéance	Capital Initial	Capital RD 31/12/22	Taux	Echéance	Garantie
10001844096	07/12/2020	2433,14 €	500 000,00 €	420 892,17 €	3,25 %	438 092,52€	Nantissement Produit Epargne CAM
10000386102	20/10/2017	8 533,95 €	1 317 719,06 €	734 233,14 €	1,75 %	785 123,50 €	Promesse affectation Hypothèque
TOTAL			1 817 719,06 €	1 155 125,31 €			

g) Volontariat associatif et engagement éducatif

(Art.20 de la Loi n° 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif)

Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette disposition est applicable à notre association.

Pour l'exercice 2022, le montant des rémunérations concernées par ce texte législatif et versé par notre association est égal à 0 €.

En III – Notes sur le compte de Résultat

A. Comptabilisation des cotisations

La comptabilisation des cotisations en produits s'enregistre lors de l'appel de cotisation

B. Contributions volontaires en nature

Si absence de contribution en nature, il conviendra de justifier la décision de ne pas comptabiliser de contributions.

Des recommandations des instances comptables ont formulé cette justification de la façon suivante :

Le temps des bénévoles de la gouvernance, au regard des mandats avec fonction élective ne sont pas des contributions en nature

IV AUTRES INFORMATIONS (en annexe)

- Tableau des immobilisations,
- Tableau des amortissements,
- Tableau des provisions,
- Etat échéances des créances et de dettes,
- Tableaux spécifiques à la formation professionnelle continue :
 - tableau I** : Ressources de l'organisme
 - tableau II** : Décomposition des actions de formation par finalité
 - tableau III** : Conventions de ressources publiques affectées

ETABLISSEMENT :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Tableau N°1

MAISON FAMILIALE RURALE - La Charmelière - 44470 CARQUEFOU

Exercice :

2022

	A	B	C	D = A + B - C
	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
200 - Immobilisations incorporelles	5 681,48			5 681,48
205 - Logiciel à vocation pédagogique	1 608,62	3114		4 722,62
TOTAL I	7 290,10	3 114,00	0,00	10 404,10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2121 - Terrains	240 000,00			240 000,00
212 - Aménagement terrain	6 666,36			6 666,36
2131 - Constructions (terrains propres)	1 187 923,94			1 187 923,94
21311 - Constructions Pôle hébergement	463 598,25			463 598,25
213111 - Constructions hébergement Garçon	1 269 985,96			1 269 985,96
21312 - Constructions Atelier MBC	83 159,99			83 159,99
2135 - Installations, agencements, aménagements sur terrain	943 867,30	4 130,75		947 998,05
2181 - Installations Aménagements divers	200 462,33	12 236,78		212 699,11
2182 - Matériel de Transport	63 118,05			63 118,05
2183 - Matériel de bureau, informatique	265 130,05	5 091,55		270 221,60
21841 - Mobilier d'enseignement	31 262,16			31 262,16
21842 +21843 - Mobilier d'internat & Matériel Divers	47 640,63			47 640,63
2185 - Matériel et outillage Héberg.annexe	20 542,60			20 542,60
21851 - Matériel et outillage pédagogiques	45 481,42			45 481,42
21852 - Matériel et outillage internat	43 359,25			43 359,25
21853 - Matériel atelier et entretien	18 515,74			18 515,74
2188 - Autres Matériels	15224,75			15 224,75
21885 - Matériel Outillage Atelier MBC	2344,76			2 344,76
231 - Immobilisations en cours	22 269,48	155 738,50		178 007,98
TOTAL II	4 970 553,02	177 197,58	0,00	5 147 750,60
261 - Titres de participations	405,84	4,56		410,40
274 - Prêts et autres créances	6 400,00		600,00	5 800,00
275 - Dépôts et cautionnement versés	200,00	3 250,00		3 450,00
TOTAL III	7 005,84	3 254,56	600,00	9 660,40
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 984 848,96	183 566,14	600,00	5 167 815,10

ETABLISSEMENT :

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Tableau N°2

MAISON FAMILIALE RURALE - La Charmelière - 44470 CARQUEFOU

Exercice :

2022

	A	B	C	D = A + B - C
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements audébut de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions (1)	Montant des amortissement à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28051 - Immobilisations incorporelles*	7 290,10	913,01		8 203,11
TOTAL I	7 290,10	913,01	0,00	8 203,11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2812 - Amortissement aménagement terrain	6 666,36			6 666,36
28131 - Amortissement construction sur terrain propre	1 000 935,12	29 962,13		1 030 897,25
281311 - Amortissement construction Pôle Hébergement	309 845,50	10 014,73		319 860,23
2813111 - Amortissement construction Héberg, Garçon	428 604,49	61 462,89		490 067,38
281312 - Amortissement construction Atelier MBC	41 941,45	2 658,29		44 599,74
28135 - Amor.Inst.Agenc.Amén.Terrain	110 803,34	59 821,70		170 625,04
28181 - Amortissement Installations, aménagements divers	119 061,66	14 174,03		133 235,69
2182 - Amortissement Matériel de transport	62 155,37	195,80		62 351,17
28183 - Amortissement Matériel de bureau et informatique	243 069,61	11 786,84		254 856,45
281841 - Amortissement Mobilier d'enseignement	31 262,16			31 262,16
281842 +281843- Amortissement Mobilier d'internat+Matériel Divers	44 153,23	445,20		44 598,43
2185- Amortissement Mat.& Outillage Hébergement Annexe	16 300,80	541,51		16 842,31
281851 - Amortissement Matériel et outillage pédagogiques	33 655,90	3 576,11		37 232,01
281852 - Amortissement Matériel et outillage internat	36 030,62	6 083,02		42 113,64
281853 - Amortissement Matériel Atelier Entretien	18 515,74			18 515,74
281854 - Amortissement Matériel Outillage Atelier MBC	13 062,02	769,04		13 831,06
28188 - Amortissement Autres Matériel	248,25	613,73		861,98
TOTAL II	2 516 311,62	202 105,02	0,00	2 718 416,64
TOTAL GENERAL (I+II)	2 523 601,72	203 018,03	0,00	2 726 619,75

ETABLISSEMENT :

TABLEAU DES PROVISIONS

Tableau N°3

MAISON FAMILIALE RURALE - La Charmelière - 44470 CARQUEFOU

Exercice :

2022

	A	B	C	D = A + B - C
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151 - Provisions pour risques	0,00			0,00
153 - Provisions pour engagement retraite	48 553,00	4 447,00		53 000,00
.....295. - Prov.pour dépréciation dépôts et cautionnement.....	0,00			0,00
TOTAL I	48 553,00	4 447,00	0,00	53 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
491 - Dépréciation de comptes d'usagers (élèves)	4 278,96	6 042,67	2 500,34	7 821,29
491 - Dépréciation de comptes d'usagers (entreprises)	39 600,83	74 090,56	6 002,64	107 688,75
495 - Dépréciation de comptes divers	0,00			0,00
TOTAL II	43 879,79	80 133,23	8 502,98	115 510,04
TOTAL GENERAL (I + II)	92 432,79	84 580,23	8 502,98	168 510,04

ETABLISSEMENT :

ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Tableau N°4

MAISON FAMILIALE RURALE - La Charmelière - 44470 C/ A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Créances	A = A + B		B		Dettes	A = B + C + D		B		C		D	
	Montant	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an	Montant		Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au +	Echéance à plus de 5 ans					
ACTIF IMMOBILISE					EMPRUNTS (2)								
Prêt (1)	5 800,00	600,00	5 200,00		Emprunt Atelier Pédagogique	0,00		0,00					
		0,00			Emprunt Réseau	0,00	0,00						
TOTAL I	5 800,00	600,00	5 200,00		Emprunt Voiture	0,00	0,00						
ACTIF CIRCULANT					Emprunt pr Rénov Internat+Ac	420 892,17	40 590,71	165 648,32	214 653,14				
40 Fournisseurs	0,00	0,00			Emprunt pr Pôle hébergement								
41 Elèves & Entreprises	879 259,04	879 259,04			Emprunt Héberg.Garçon	734 233,14	90 280,14	377 330,42	266 622,58				
42 Personnel	0,00	0,00			Intérêts courus	900,90	900,90						
44 Etat	8 890,50	8 890,50											
45 Associés		0,00			TOTAL I	1 156 026,21	131 771,75	542 978,74	481 275,72				
46 Débiteurs divers	0,00	0,00			40 Fournisseurs	330 588,62	330 588,62						
46 Produits à Recevoir	112 743,41	112 743,41			42 Personnel	32 471,12	32 471,12						
TOTAL II	1 000 892,95	1 000 892,95	0,00		43 Organismes Sociaux	62 355,48	62 355,48						
Charges constatées d'avance	18 371,06	18 371,06			44 Etat	2 284,93	2 284,93						
TOTAL III	18 371,06	18 371,06	0,00		45 Associés	10 865,65	10 865,65						
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 025 064,01	1 019 864,01	5 200,00		46 Créiteurs divers	2 437,43	2 437,43						
					Avances familles	43 764,03	43 764,03						
					TOTAL II	484 767,26	484 767,26	0,00	0,00				
					Produits constatés d'avance	229 458,91	229 458,91						
					TOTAL III	229 458,91	229 458,91	0,00	0,00				
					TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 870 252,38	845 997,92	542 978,74	481 275,72				

(1) R	Montant
E Montant des prêts accordés	0,00
N en cours d'exercice	
V	
O Montant des remboursements	
I obtenus en cours d'exercice	600,00

(2) R	Montant
E Emprunts souscrits en	
N cours d'exercice	900,90
V	
O Emprunts remboursés en	
I cours d'exercice	129 987,57

TABLEAU II - Décomposition des actions de formation par finalité

Finalités des actions	Volumes financiers			
	Année N		Année N-1	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes * (1) ..BTS AP Contrat de qualification.....	275	100%	246	72%
Perfectionnement professionnel et qualifiant * (2)	1	0%	97	28%
Insertion sociale				
Total	276	100%	343	100%

(1) diplômes nationaux, titres homologués.
 (2) certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.

Tableau III - Conventions de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Convention Région APZ+CS	187	0	187	0
Autres Régions APZ		0	0	0

TABLEAU I - RESSOURCES DE L'ORGANISME

Origine des fonds	Montant Année N		Montant Année N-1	
	En K€	En %	En K€	En %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises ..SA - ACSE - TA .	24	9%	18	5%
Etat, Collectivités locales, Etablissements publics	0	0%	5	1%
Entreprises VIA FONGECIF, OMA, FAF	64	23%	58	17%
Particuliers	0	0%	8	2%
Sous-total I	88	32%	92	27%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat	187	68%	154	45%
Autres collectivités territoriales		0%		0%
Sous-total II	187	68%	154	45%
III. Autres				
Autres organismes de formation				
Autres ressources	1	0%	97	28%
Sous-total III	1	0%	97	28%
TOTAL DES RESSOURCES	276	100%	343	100%